

Article

Le 1er prix de thèse "informatique et libertés" est paru

04 novembre 2010



Le Prix de thèse de la CNIL a été créé en 2009 et est doté d'un montant de 7000 euros destiné à la publication de la thèse. Il est destiné à encourager et développer les recherches universitaires concernant la protection des données personnelles.

En janvier 2010, le jury, présidé par [Monsieur Jean-Marie Cotteret](#), membre de la CNIL et professeur émérite des Universités, a décerné le

premier prix de thèse "informatique et libertés" à Madame Marie-Charlotte Roques-Bonnet pour sa thèse sur "La constitution et l'internet", Université Toulouse I.

Grâce au concours de la CNIL, cette thèse paraît aujourd'hui aux éditions Michalon sous le titre "*Le droit peut-il ignorer la révolution numérique ?*".

L'espace numérique est un espace de droit comme les autres, mais, plus que les autres, il rappelle les limites de notre système de droit et notamment du bloc de constitutionnalité. Face à la révolution numérique, les droits de l'individu, en tant qu'administré, qu'électeur et que citoyen, doivent être protégés. La reconnaissance de ses droits dans l'environnement numérique devrait donner lieu à la définition de nouveaux droits, qui pourraient être de valeur constitutionnelle.

Retour
